

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

Conseillers en exercice : 5 PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul, Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :

26/01/2026

Date d'affichage :

04/02/2026

SECRETAIRE DE SEANCE : M GIRARDET Charles

L'an deux mille vingt-six le trois février à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-six janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1- Travaux d'électrification et d'éclairage public - Subvention du SIDEC - Conventions
- 2 - Bail à ferme DEPIERRE Clara
- 3 – Durées d'amortissements des budgets annexes
- 4 – Informations et questions diverses

* * *

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention pour la réalisation de prestations de service entre la commune et le syndicat mixte Doubs Loue

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I- Travaux d'électrification et d'éclairage public - Subvention du SIDEC - Conventions

Le Maire présente la convention de maîtrise d'ouvrage unique proposée par le SIDEC du Jura qui envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité de la commune pour réaliser l'opération :

- Extension publique : Rue de la Cuisance – Barrière automatique de parking et pose d'un luminaire sur la sacristie.

Une subvention peut être sollicitée au SIDEC. Le montant total des travaux est estimé à 24 842,48 €. Le coût pour la commune serait de 9 814,66 € sachant que la subvention LEADER viendrait encore diminuer ce coût.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme de travaux proposé par le SIDEC, approuve le projet de convention et notamment les conditions de participation financière. Les crédits nécessaires seront prévus au budget général. Il autorise le Maire à demander une subvention au SIDEC et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2 – Bail à ferme DEPIERRE Clara

Le bail à ferme signé avec Mme DEPIERRE Clara est arrivé à échéance en 2025. Mme DEPIERRE souhaite continuer son activité sur le village.

Le conseil décide à l'unanimité de faire un nouveau bail à compter du 01/04/2026.

Le fermage annuel est fixé à 100 €.

L'article sur les serres fixes sera supprimé.

Le conseil autorise le Maire à signer le nouveau bail.

3 – Durées d'amortissements des budgets annexes

Le conseil fixe à l'unanimité la durée d'amortissement des pompes à 10 ans.

4 – Convention pour la réalisation de prestations de service entre la commune et le syndicat mixte Doubs Loue

Le Maire présente la convention proposée par le Syndicat Mixte Doubs Loue pour l'assistance et le conseil dans le cadre de la prévention des inondations ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ils seront chargés de la réalisation des travaux de reprise de berge au droit de la cascade des tufs située dans la parcelle communale B542, afin de limiter les débordements du bassin.

La prestation est fixée à 4 000 €.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention présentée.

5 – Informations et questions diverses

Le Maire présente le projet du futur parcours piéton du plan d'interprétation de la cascade proposé par le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement).

Les points suivants sont validés par le conseil municipal :

La commune s'occupe :

- de contacter les propriétaires concernés par le sentier pour contractualiser un droit de passage/d'usage.
- de contacter un géomètre pour faire borner les limites entre le pâturage et la cascade,
- de la réhausse de la berge avec le Syndicat Mixte Doubs Loue.

Le cincle plongeur est la mascotte pour les 2 circuits.

Il sera proposé aux habitants de choisir l'aspect des environs de la cascade après l'installation du platelage : plusieurs propositions leur seront soumises pour lesquelles ils pourront voter et/ou donner leur avis.

Itinéraire : la carte de 2025 propose 2 boucles, une verte « itinéraire cascade » et une bleue « itinéraire source ». Pour plus de simplicité, les 2 boucles sont fusionnées en un seul sentier proposant différentes alternatives de promenade.

Choix concernant l'accueil des touristes : l'aménagement se veut le plus simple possible pour garder l'esprit naturel du lieu : le conseil est très sensible à ce point.

Les vélos seront autorisés jusqu'au panneau RIS (Relais d'Information Service) situé vers le local poubelle de l'hôtel. Au-delà, ils seront interdits. Une quarantaine de racks à vélo va être installée.

Pique-nique : Le pique-nique n'est pas en soit interdit à proximité de la cascade mais le panneau (privé) l'interdisant dans la prairie est souvent compris comme tel. Le pique-nique n'est pas non plus encouragé à proximité de la cascade, ce qui fait qu'aucune table ne sera installée sur le sentier.

Il existe actuellement 3 tables de pique-nique dans le village, 2 autres vont être installées à proximité du panneau RIS (en cours) ainsi que 2 bancs. Deux autres tables vont être remplacées.

Bancs : aucun banc ne sera installé sur le sentier.

Des stations assis-debout sont envisagées au niveau de la cascade

Toilettes : Il faudra voir avec la communauté de Communes ou l'office du Tourisme.

Accueil Rue Claude Simon : Il est proposé d'installer un panneau RIS à la place de l'actuel panneau vert de l'APPHN « Bienvenue à la cascade des Tufs ». Le choix définitif sera laissé à la prochaine équipe municipale.

Escalier le long de la cascade : d'après les traces visibles au sol, il est évident que les visiteurs n'hésitent pas à monter entre la carrière et la cascade, pour se rendre au-dessus de la cascade. Afin de canaliser ce flux, l'idée a été évoquée de créer un escalier. Cette idée est approuvée par le conseil municipal mais le matériau proposé en grille est refusé, une proposition de rondins/planches sera soumise.

Le conseil approuve la proposition de communication sur le zonage en utilisant le panneau RIS de la Communauté de Communes situé vers l'abribus.

Le nom « Sentier de la Cascade des Tufs » sera proposé à la population.

Les travaux de confortement de berge sont en cours.

Le bornage pour retrouver la limite exacte des parcelles et le conventionnement avec les propriétaires sont en cours.

Les racks vélos et les tables sont installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

La secrétaire de séance : GIRARDET Charles



